



Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023

ID : 083-218301208-20230622-DELIB0602-DE

Berger
L'Extrait

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 06/02

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt trois**
le 22 juin à 19 heures
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
présents : 20 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
votants : 27 Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 juin 2023
pour : 27 **PRESENTS :**
contre : 0 Mmes et MM., **FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,**
abstention : 0 **DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, TABONE Paul,**
MERLO Raymond, PRATI Corinne, DEGIOANNI Jean-Marie, NAUDIN
Nathalie, MARTIN Gilles, CRETELLO Karine, BOTTERO Emilie, BAYLE
Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ
Serge.

ABSENTS REPRESENTES :

M. **SOMA Jacques** donne procuration à M. **FABRE Claude**.
Mme **MARCHAND Charlène** donne procuration à M. **MARTIN Gilles**.
Mme **BOUHAFS Hayette** donne procuration à Mme **COLETTA Eliane**.
M. **CORNU Jérôme** donne procuration à M. **INES Claude**.
M. **DEMOULIN Christophe** donne procuration à M. **POLLUS Alfred**.
Mme **AUDOIN-LUONG Marlène** donne procuration à Mme **ROYER Carole**.
M. **INNOCENTI Maxime** donne procuration à M. **DEGIOANNI Jean-Marie**.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. **FILLAT Éric**.
Mme **COLLOMBON Danièle**.

OBJET : PASSATION DU MARCHE ACCORD-CADRE DE TRAVAUX DE VOIRIE, D'AMENAGEMENTS ET DE RESEAUX DIVERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2123-1 et suivants et R2123-1-1 ;

Considérant qu'il convient d'optimiser la procédure de consultation relative aux marchés de travaux de voirie, d'aménagements et de réseaux divers, afin de répondre aux besoins des services techniques municipaux ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal de conclure un accord-cadre traité par voie de consultation en procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1-1 du Code de la Commande Publique, dédié à la réalisation de ces travaux définis comme suit :

- **Lot n° 1** : Travaux de voirie, d'aménagements et de réseaux divers pour un montant maximum annuel de 300.000 € HT, conclu pour une période de 12 mois, à compter de sa date de notification et reconductible 3 fois tacitement dans la limite de 4 ans.

.../...

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le 28/06/2023

ID : 083-218301208-20230622-DELIB0602-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à :

- Signer l'accord-cadre relatif aux travaux de voirie, d'aménagements et de réseaux divers selon les critères définis précédemment, avec l'entreprise attributaire, après analyse des offres, conformément au Code de la Commande Publique.
- Prendre toute mesure d'exécution relative à cet accord-cadre.

Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget 2023.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire

Claude FABRE